

# Cdd et prime de précarité

## Par jean9292, le 27/11/2013 à 20:31

### [smile17]Bonjour

Voila je suis en cdd et des contrats de 1 mois.mais nous sommt le 27 novembre et toujours pas de contrat es ce normal.

Puis je voudrais savoir si j ai le droit a la prime de précarité car depuis janvier 2013 a aujourd'hui je n ai rien touche et si on me passe en cdi en movembre es ce que je dois toucher cette prime de précarité.

Merci a tous

## Par pseudozut, le 27/11/2013 à 22:04

bonsoir,

avez vous eu un CDD pour quel motif jusqu'à quand?

si pas de cdd signé sous 48 h, vous etes en CDI;

les primes de précarité sont dues sur les CDD sauf sur le dernier avant le cdi

si votre employeur venait à vous présenter un cdd à signer avec effet rétroactif, refusez de le signer; vous n'avez pas de période d'essai et etes supposé en CDI

bonne soirée

#### Par P.M., le 28/11/2013 à 19:30

#### Bonjour,

Il faudrait que vous essayez d'être plus explicite et savoir depuis quand le dernier CDD a commencé sans qu'il ne vous ait été transmis...

Pour l'indemnité de précarité, ça dépend du motif de recours des CDD...